

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause

LCL TRIPLE HORIZON JANV. 2015 ECHU

Code ISIN: (C) FR0012316347

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à LCL TRIPLE HORIZON JANV. 2015 ECHU, vous investissez les liquidités de votre PEA., au travers de AMUNDI SERENITE PEA - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI SERENITE PEA - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance égale à celle de son indice de référence l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, diminuée de ses propres frais courants, à travers une gestion de type discrétionnaire. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La performance de LCL TRIPLE HORIZON JANV. 2015 ECHU sera inférieure à celle de AMUNDI SERENITE PEA - O, elle-même ajustée des coûts ou des gains liés à l'éligibilité au PEA.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI SERENITE PEA - O, à savoir :

"L'objectif de gestion du fonds est de réaliser, sur un horizon de placement de 1 mois, une performance égale à celle de son indice de référence l'Eonia capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, à travers une gestion de type discrétionnaire. Cette performance sera en outre ajustée des coûts ou des gains liés à l'éligibilité au PEA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion. L'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion gère un portefeuille de titres éligibles au PEA afin d'en échanger la performance contre celle du marché monétaire via l'utilisation de dérivés.

A cet effet, le fonds pourra conclure des acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme seront utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et pourra générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds. LCL TRIPLE HORIZON JANV. 2015 ECHU est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 mois.

Profil de risque et de rendement

| à risque plu | s faible, | | | à risque plus élevé, | | |
|---------------------------------------|-----------|---|---|--------------------------------------|---|---|
| rendement potentiellement plus faible | | | | rendement potentiellement plus élevé | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque de son indice de référence EONIA.

numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de AMUNDI SERENITE PEA -

O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de AMUNDI SERENITE PEA - O.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre

référence EONIA.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la l'un de ces risques peut entraîner une peut ent

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | | | | |
|--|-------|--|--|--|
| Frais d'entrée | Néant | | | |
| Frais de sortie | Néant | | | |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé | | | | |
| sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous | | | | |

soit remboursé (sortie). Frais prélevés par le FCP sur une année

| Frais courants | 0,20 % de l'actif net moyen* |
|---------------------------|------------------------------|
| Frais prélevés par le FCP | dans certaines circonstances |

Commission de performance Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut:

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le

Le FCP a été créé le 30 décembre 2014. La devise de référence est l'euro (EUR).

Les performances antérieures au 16 février 2018 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître Fiscalité : et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du

Responsabilité:

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 mars 2018.